



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 8 AVRIL 2024

N° 2024-02-12

République française

Département de l'Hérault

Nombre de membres :

En exercice : 19

Ayant pris part à la délibération : 19

o Présents : 18

o Pouvoirs : 1

Date de convocation :

Jeudi 4 avril 2024

Affichage effectué le :

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de Lézignan-la-Cèbe, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Rémi BOUYALA, Maire.

Présents :

M. Rémi BOUYALA, M. Fabrice MAURRAS, Mme Patricia ROUAT, M. Nicolas BRIL, Mme Léa VERNIERE, M. Damien FOURESTIER, Mme Bernadette DENOYELLE, Mme Annie ALLEL, M. Laurent JALICOT, Mme Béatrice OLLIER, M. Alain MALAFOSSE, M. David CARON, Mme Caroline SARNIGUET, Mme Cristel CLAUSSON, Mme Chantal MAURRAS, Mme Jacqueline ASTRUC, M. Marc SICARD, M. Christophe GAL

Absents excusés : Mme Catherine COLIN,

Mandants et mandataires :

Mme Catherine COLIN à Mme Annie ALLEL

Mme Patricia ROUAT a été élue secrétaire de séance.

3.1 « Acquisitions »

OBJET :

Approbation des dossiers DUP et enquête parcellaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 13 novembre 2023, par laquelle le conseil a décidé le lancement d'une procédure de DUP avec enquête parcellaire conjointe pour l'acquisition de la parcelle avec hangar destinée à notre centre technique municipal.

Il précise que les dossiers correspondants, préparés par le bureau d'études, ont été communiqués aux élus et demande à l'assemblée de valider ces documents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par 17 voix pour et 2 voix contre,

Vu la délibération n° 2023-06-47 du 13 novembre 2023, approuvant le lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique et de cessibilité sur la parcelle B1192,

- ✓ **APPROUVE** le dossier de DUP et le dossier d'enquête parcellaire concernant la parcelle B1192,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susmentionnés.

Le Maire,

Rémi BOUYALA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
034-213401367-20240408-2024-02-12-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 8 AVRIL 2024

N° 2024-02-13

République française

Département de l'Hérault

Nombre de membres :

En exercice : 19
Ayant pris part à la délibération : 19
o Présents : 18
o Pouvoirs : 1

Date de convocation :
Jeudi 4 avril 2024

Affichage effectué le :

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de Lézignan-la-Cèbe, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Rémi BOUYALA, Maire.

Présents :

M. Rémi BOUYALA, M. Fabrice MAURRAS, Mme Patricia ROUAT, M. Nicolas BRIL, Mme Léa VERNIERE, M. Damien FOURESTIER, Mme Bernadette DENOYELLE, Mme Annie ALLEL, M. Laurent JALICOT, Mme Béatrice OLLIER, M. Alain MALAFOSSE, M. David CARON, Mme Caroline SARNIGUET, Mme Cristel CLAUSSON, Mme Chantal MAURRAS, Mme Jacqueline ASTRUC, M. Marc SICARD, M. Christophe GAL

Absents excusés : Mme Catherine COLIN,

Mandants et mandataires :

Mme Catherine COLIN à Mme Annie ALLEL

Mme Patricia ROUAT a été élue secrétaire de séance.

7.5.1 « Demande de subventions »

OBJET :

**Demande de subvention
Réfection de voiries et Aménagement de mobilités douces**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les opérations d'investissement de la commune ont été approuvées par le vote du budget primitif de l'année en cours ou de l'année précédente, certains projets mettant plus de temps à se concrétiser.

Il précise que le coût prévisionnel du projet concernant l'opération de réfection de voiries et aménagement de mobilités douces s'élève à la somme de 178 909,10 € HT.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat, dans le cadre de la DSIL 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le projet Réfection de voiries et Aménagement de mobilités douces pour un montant global 178 909,10 € HT,

✓ **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

Détail de l'opération	Montant HT
Avenue Achille Levère	91 223,10
Ruelle de l'Eglise	6 345,00
Rue des Jardins	21 436,00
Réalisation d'un cheminement piétonnier et cyclable entre la voie douce et l'espace de loisirs avec terrain de padel	59 905,00
TOTAL HT	178 909,10

FINANCEMENT	
Aide du Département	136 320,08
DSIL	6 807,20
Fonds propres commune	35 781,82

✓ **SOLLICITE** une subvention de 6 807,20 €, au titre de la DSIL 2024.

✓ **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces en relation avec ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susmentionnés.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
034-213401367-20240408-2024-02-13-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Le Maire,
Rémi BOUYALA





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 8 AVRIL 2024

N° 2024-02-14

République française

Département de l'Hérault

Nombre de membres :

En exercice : 19
Ayant pris part à la délibération : 19
o Présents : 18
o Pouvoirs : 1

Date de convocation :
Jeudi 4 avril 2024

Affichage effectué le :

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de Lézignan-la-Cèbe, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Rémi BOUYALA, Maire.

Présents :

M. Rémi BOUYALA, M. Fabrice MAURRAS, Mme Patricia ROUAT, M. Nicolas BRIL, Mme Léa VERNIERE, M. Damien FOURESTIER, Mme Bernadette DENOYELLE, Mme Annie ALLEL, M. Laurent JALICOT, Mme Béatrice OLLIER, M. Alain MALAFOSSE, M. David CARON, Mme Caroline SARNIGUET, Mme Cristel CLAUSSON, Mme Chantal MAURRAS, Mme Jacqueline ASTRUC, M. Marc SICARD, M. Christophe GAL

Absents excusés : Mme Catherine COLIN,

Mandants et mandataires :

Mme Catherine COLIN à Mme Annie ALLEL

Mme Patricia ROUAT a été élue secrétaire de séance.

7.5.1 « Demande de subventions »

OBJET :

Demande de subvention Création d'un Pôle Associatif et Culturel

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les opérations d'investissement de la commune ont été approuvées par le vote du budget primitif de l'année en cours ou de l'année précédente, certains projets mettant plus de temps à se concrétiser.

Il précise que le coût prévisionnel des travaux concernant l'opération de création d'un Pôle Associatif et Culturel s'élève à la somme de 70 412,38 € HT.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat dans le cadre de la DETR 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le projet Création d'un Pôle Associatif et Culturel pour un montant global 70 412,38 € HT,
- ✓ **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

Détail de l'opération	Montant HT
Mise en accessibilité : Fourniture et pose d'un ascenseur (y compris armoire électrique et raccordement)	44 061,98
Travaux annexes accessibilité : maçonnerie	14 702,40
Travaux de peinture	9 408,00
Menuiserie : porte d'entrée	2 240,00
TOTAL HT	70 412,38

FINANCEMENT	
Aide du Département	31 500,00
DETR	17 629,31
Fonds propres commune	21 283,48

- ✓ **SOLLICITE** une subvention de 17 629,31 €, au titre de la DETR 2024,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents en relation avec ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susmentionnés.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
034-213401367-20240408-2024-02-14-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Le Maire,

Rémi BOUYALA





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 8 AVRIL 2024

N° 2024-02-15

République française

Département de l'Hérault

Nombre de membres :

En exercice : 19
Ayant pris part à la délibération : 19
o Présents : 18
o Pouvoirs : 1

Date de convocation :

Jeudi 4 avril 2024

Affichage effectué le :

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de Lézignan-la-Cèbe, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Rémi BOUYALA, Maire.

Présents :

M. Rémi BOUYALA, M. Fabrice MAURRAS, Mme Patricia ROUAT, M. Nicolas BRIL, Mme Léa VERNIERE, M. Damien FOURESTIER, Mme Bernadette DENOYELLE, Mme Annie ALLEL, M. Laurent JALICOT, Mme Béatrice OLLIER, M. Alain MALAFOSSE, M. David CARON, Mme Caroline SARNIGUET, Mme Cristel CLAUSSON, Mme Chantal MAURRAS, Mme Jacqueline ASTRUC, M. Marc SICARD, M. Christophe GAL

Absents excusés : Mme Catherine COLIN,

Mandants et mandataires :

Mme Catherine COLIN à Mme Annie ALLEL

Mme Patricia ROUAT a été élue secrétaire de séance

7.5.1 « Demande de subventions »

OBJET :

**Demande de subvention Réaménagement et requalification de l'espace urbain en entrée de village
Place Croix de la Mission – RD 609**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les opérations d'investissement de la commune ont été approuvées par le vote du budget primitif de l'année en cours ou de l'année précédente, certains projets mettant plus de temps à se concrétiser.

Il précise que le coût prévisionnel des travaux concernant l'opération Réaménagement et requalification urbaine en entrée de village – Place Croix de la Mission et Avenue d'Ormesson (RD609) s'élève à la somme de 515 284,73 € HT.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat, dans le cadre du Fonds Vert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le projet Réaménagement et requalification de l'espace urbain en entrée de village – Place Croix de la Mission et Avenue d'Ormesson (RD609) pour un montant global 515 284,73 € HT,

✓ **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Financement	
Objet	Estimation	Organisme	Prévisionnel
Secteur A – RD609		DETR Croix de la Mission	53 051,80
Terrassements généraux – voirie	248 343,61	Conseil Départemental	107 977,67
Espaces verts et mobilier	15 696,17	Conseil Régional	73 372,00
Secteur B – Place Croix de la Mission		Remboursement voirie CD34	58 333,33
Terrassements généraux – voirie	182 385,71	Etat	97 830,00
Espaces verts et mobilier	17 209,24	Commune	124 719,93
Maîtrise d'œuvre	39 150,00		
Géomètre	5 040,00		
Géodétection	7 460,00		
Total HT	515 284,73	Financement total HT	515 284,73

Accusé de réception en préfecture
034-213401367-20240408-2024-02-15-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

- ✓ **SOLLICITE** une subvention de 97 830 € auprès de l'Etat, au titre du Fonds Vert,
- ✓ **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces en relation avec ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susmentionnés.

Le Maire,
Rémi BOUYALA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs à compter de sa publication.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 8 AVRIL 2024

N° 2024-02-16

République française

Département de l'Hérault

Nombre de membres :

En exercice : 19
Ayant pris part à la délibération : 19
o Présents : 18
o Pouvoirs : 1

Date de convocation :

Jeudi 4 avril 2024

Affichage effectué le :

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de Lézignan-la-Cèbe, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Rémi BOUYALA, Maire.

Présents :

M. Rémi BOUYALA, M. Fabrice MAURRAS, Mme Patricia ROUAT, M. Nicolas BRIL, Mme Léa VERNIERE, M. Damien FOURESTIER, Mme Bernadette DENOYELLE, Mme Annie ALLEL, M. Laurent JALICOT, Mme Béatrice OLLIER, M. Alain MALAFOSSE, M. David CARON, Mme Caroline SARNIGUET, Mme Cristel CLAUSSON, Mme Chantal MAURRAS, Mme Jacqueline ASTRUC, M. Marc SICARD, M. Christophe GAL

Absents excusés : Mme Catherine COLIN,

Mandants et mandataires :

Mme Catherine COLIN à Mme Annie ALLEL

Mme Patricia ROUAT a été élue secrétaire de séance.

7.5.1 « Demande de subventions »

OBJET :

Demande de subvention FIPD programme S – Annexe 1 – Projets de vidéo protection

Le rapporteur informe le conseil que la commune envisage de se doter de nouvelles caméras dont l'implantation a été étudiée par le responsable de la police municipale, en lien avec le référent sureté de la gendarmerie nationale. Il indique que ce projet d'équipement a reçu l'autorisation préfectorale pour l'installation de caméras supplémentaires.

Il précise que le programme S « Sécurisation » du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), dans son annexe 1, a vocation à soutenir des projets de développement de la vidéo protection.

Le montant prévisionnel de ce projet s'élève à 6 272,42 € HT et la commune peut prétendre à un financement de cette opération au titre du FIPD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** l'installation de nouvelles caméras pour un montant de 6 272,42 € HT,
- ✓ **SOLLICITE** une subvention au titre du FIPD 2024,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents en relation avec ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susmentionnés.

Le Maire,

Rémi BOUYALA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
034-213401367-20240408-2024-02-16-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 8 AVRIL 2024

N° 2024-02-17

République française

Département de l'Hérault

Nombre de membres :

En exercice : 19

Ayant pris part à la délibération : 19

o Présents : 18

o Pouvoirs : 1

Date de convocation :

Jeudi 4 avril 2024

Affichage effectué le :

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de Lézignan-la-Cèbe, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Rémi BOUYALA, Maire.

Présents :

M. Rémi BOUYALA, M. Fabrice MAURRAS, Mme Patricia ROUAT, M. Nicolas BRIL, Mme Léa VERNIERE, M. Damien FOURESTIER, Mme Bernadette DENOYELLE, Mme Annie ALLEL, M. Laurent JALICOT, Mme Béatrice OLLIER, M. Alain MALAFOSSE, M. David CARON, Mme Caroline SARNIGUET, Mme Cristel CLAUSSON, Mme Chantal MAURRAS, Mme Jacqueline ASTRUC, M. Marc SICARD, M. Christophe GAL

Absents excusés : Mme Catherine COLIN,

Mandants et mandataires :

Mme Catherine COLIN à Mme Annie ALLEL

Mme Patricia ROUAT a été élue secrétaire de séance.

7.5.1 « Demande de subventions »

OBJET :

**Demande de subvention FIPD programme S – Annexe 2 –
Projets de sécurisation des établissements scolaires**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de procéder à la surélévation des portails du groupe scolaire, notamment ceux côté passage pompiers. En effet, compte tenu de leur faible hauteur, ceux-ci peuvent permettre un franchissement peu difficile.

Il précise que le programme S « Sécurisation » du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), dans son annexe 2, a vocation à soutenir des projets pour la sécurisation des établissements scolaires.

Le montant prévisionnel de ce projet s'élève à 3 514,00 € HT et la commune peut prétendre à un financement de cette opération au titre du FIPD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** les travaux de surélévation des portails du groupe scolaire (côté accès pompiers) pour un montant de 3 514,00 € HT,

✓ **SOLLICITE** une subvention au titre du FIPD 2024,

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents en relation avec ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susmentionnés.

Le Maire,

Rémi BOUYALA



Accusé de réception en préfecture
034-213401367-20240408-2024-02-17-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 8 AVRIL 2024

N° 2024-02-18

République française

Département de l'Hérault

Nombre de membres :

En exercice : 19
Ayant pris part à la délibération : 19
o Présents : 18
o Pouvoirs : 1

Date de convocation :

Jeudi 4 avril 2024

Affichage effectué le :

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de Lézignan-la-Cèbe, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Rémi BOUYALA, Maire.

Présents :

M. Rémi BOUYALA, M. Fabrice MAURRAS, Mme Patricia ROUAT, M. Nicolas BRIL, Mme Léa VERNIERE, M. Damien FOURESTIER, Mme Bernadette DENOYELLE, Mme Annie ALLEL, M. Laurent JALICOT, Mme Béatrice OLLIER, M. Alain MALAFOSSE, M. David CARON, Mme Caroline SARNIGUET, Mme Cristel CLAUSSON, Mme Chantal MAURRAS, Mme Jacqueline ASTRUC, M. Marc SICARD, M. Christophe GAL

Absents excusés : Mme Catherine COLIN,

Mandants et mandataires :

Mme Catherine COLIN à Mme Annie ALLEL

Mme Patricia ROUAT a été élue secrétaire de séance.

7.5.1 « Demande de subventions »

OBJET :

Demande de subvention FIPD programme S – Annexe 3 – Projets d'équipements des polices municipales

Le rapporteur informe le conseil que dans le cadre du recrutement du second agent de police municipale, il convient d'équiper celui-ci d'un gilet pare-balles. D'autre part, il est également envisagé d'équiper les agents du service de caméras-piétons.

Il précise que le programme S « Sécurisation » du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), dans son annexe 3, a vocation à soutenir des projets pour les équipements des polices municipales.

Le montant prévisionnel pour la fourniture du gilet pare-balles s'élève à 466,13 € HT et le montant prévisionnel pour les caméras-piétons est de 628 € HT. La commune peut prétendre à un financement pour l'acquisition de ces équipements au titre du FIPD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** les acquisitions de ces équipements d'un montant de 466,13 € HT pour le gilet pare-balles et 628 € HT pour les caméras-piétons,
- ✓ **SOLLICITE** une subvention de 250 € pour l'acquisition d'un gilet pare-balle, au titre du FIPD 2024,
- ✓ **SOLLICITE** une subvention de 400 € pour l'acquisition des caméras-piétons, au titre du FIPD 2024
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents en relation avec ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susmentionnés.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs à compter de sa publication.

Le Maire,

Rémi BOUYALA



Accusé de réception en préfecture
034-213401367-20240408-2024-02-18-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 8 AVRIL 2024

N° 2024-02-19

République française

Département de l'Hérault

Nombre de membres :

En exercice : 19

Ayant pris part à la délibération : 19

o Présents : 18

o Pouvoirs : 1

Date de convocation :

Jeudi 4 avril 2024

Affichage effectué le :

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de Lézignan-la-Cèbe, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Rémi BOUYALA, Maire.

Présents :

M. Rémi BOUYALA, M. Fabrice MAURRAS, Mme Patricia ROUAT, M. Nicolas BRIL, Mme Léa VERNIERE, M. Damien FOURESTIER, Mme Bernadette DENOYELLE, Mme Annie ALLEL, M. Laurent JALICOT, Mme Béatrice OLLIER, M. Alain MALAFOSSE, M. David CARON, Mme Caroline SARNIGUET, Mme Cristel CLAUSSON, Mme Chantal MAURRAS, Mme Jacqueline ASTRUC, M. Marc SICARD, M. Christophe GAL

Absents excusés : Mme Catherine COLIN,

Mandants et mandataires :

Mme Catherine COLIN à Mme Annie ALLEL

Mme Patricia ROUAT a été élue secrétaire de séance.

3.5 « Autres actes de gestion du domaine public »

OBJET :

Dénomination d'espaces publics

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux espaces publics de la commune. La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Il précise également qu'il est apparu nécessaire de procéder à la dénomination des parkings afin de faciliter le repérage et leur localisation.

Il propose donc de nommer officiellement différents parkings de la commune :

- Parking de la Mairie,
- Parking des Genêts d'Or,
- Parking Le Bellevue,
- Parking des Baumes,
- Parking du Presbytère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **DÉCIDE** d'attribuer les dénominations suivantes pour les parkings communaux :

- **Parking de la Mairie** (situé entre le ruisseau du Caval Ferrant et la rue des Jardins),
- **Parking des Genêts d'Or** (situé au fonds du lotissement après la Résidence HLM),
- **Parking Le Bellevue** (situé à droite du bassin de rétention Bellevue),
- **Parking des Baumes** (situé devant l'entrée de l'école),
- **Parking du Presbytère** (situé au bout de la rue de la Mairie).

✓ **DIT** que ces informations seront communiquées aux services de secours, postaux, ainsi qu'aux services fiscaux.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susmentionnés.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
034-213401367-20240408-2024-02-19-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Le Maire,

Rémi BOUYALA

